

Commission : Conseil de sécurité

Thème : Réforme de l'ONU et du conseil de sécurité

Auteur : Nouvelle-Zélande

La Nouvelle-Zélande est présente à l'ONU depuis le 24 octobre 1945 et félicite l'organisation pour ses décisions. Nous souhaitons rappeler que la Nouvelle-Zélande a toujours soutenu l'ONU et y est impliqué depuis sa création et espère pouvoir continuer cette collaboration.

L'ONU est une organisation très hiérarchisée. En effet, L'ONU est compartimenté (OMS, UNESCO...) en 6 organes principaux (conseil économique et social...). Son conseil de sécurité est représenté par quinze membres dont 5 permanents disposant d'un droit de veto. Les 5 membres sont les Etats unis, la Russie, la Chine, la France et le Royaume Uni. Les dix autres pays du conseil de sécurité n'y sont élus que pour 2 ans. C'est donc depuis cette date que L'ONU s'efforce de maintenir la paix dans le monde et d'éradiquer toute menace potentielle de conflits par le biais d'opération de maintien de la paix et par sanction.

La Nouvelle-Zélande, en tant qu'allié des Etats-Unis et du Royaume Unis, s'étant déjà alignée avec ces derniers sur le refus de l'élargissement en 2005 au G4 (Brésil, Allemagne, Inde, Japon) pense toujours qu'une augmentation des membres permanents n'est pas nécessaire car le conseil s'est très bien adapté aux réalités du XXIème siècle comme la prise en compte de l'émergence de nouvelles grandes puissances sur la scène internationale. En effet, si un élargissement a lieu, les négociations seraient interminables et risqueraient très fortement de ne jamais aboutir.

Par ailleurs, la Nouvelle-Zélande pense que le droit de veto devrait pouvoir être annulé lorsque la vie d'êtres humains est en jeu, quelqu'en soit le nombre. De plus, notre pays aimerait que les négociations entre états prennent moins de temps car elles empêchent la mise en place des résolutions aboutissant à des textes beaucoup moins contraignant et parfois pas appliqué.

En conclusion, La Nouvelle-Zélande souhaite rappeler qu'elle félicite L'ONU pour ses actions et pense qu'une réorganisation de l'institution n'est pas nécessaire puisque qu'elle a jusqu'à présent fait ses preuves pour faire face aux problèmes de notre époque époque. De plus, notre pays pense que l'annulation d'un droit de veto est important pour maintenir les droits et la sécurité des Hommes et la paix entre les peuples, ce qui reste la mission prioritaire de l'organisation.